



Démission refusée par l'employeur

Par **Pierre778**, le **11/10/2021** à **08:45**

Bonjour,

Je me vous sollicite par rapport à un problème que je rencontre. Je suis employé au sein d'un XXXXXX en CDI et je souhaite démissionner de mon poste car je me sens très fatiguée, c'est épuisant. J'ai soumis ma lettre de démission et je viens de recevoir un refus comme motif " l'indemnité de rupture conventionnelle et inférieure au minimum légal ". On me demande environ 790 € d'indemnité. Comment je peux voir ma démission acceptée ?

Merci à vous.

Par **morobar**, le **11/10/2021** à **09:19**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas s'opposer à votree demission qu'il doit simplement acter.

Il n'y a pas lieu de verser quoique ce soit à cet employeur, et le motif allégué de la rupture conventionnelle n'a pas de sens.

Vous respectez votre préavcis et quittez les lieux à l'échéance de celui-ci.

Par **Lag0**, le **11/10/2021** à **13:44**

Bonjour,

Pas très clair tout ça...

L'employeur n'a pas à accepter ou refuser une démission, il ne peut qu'en prendre acte.

[quote]

J'ai soumis ma lettre de démission et je viens de recevoir un refus comme motif " l'indemnité de rupture conventionnelle et inférieure au minimum légal "

[/quote]

Que vient faire l'indemnité de rupture conventionnelle dans une démission ???

Par **Pierre 778**, le **11/10/2021 à 22:25**

Merci pour vos réponses qui m'ont été d'une grande utilité. Dans la journée une rupture conventionnelle a été acceptée.

Merci à vous tous encore une fois.

Par **Lag0**, le **12/10/2021 à 13:40**

[quote]

Dans la journée une rupture conventionnelle a été acceptée.

[/quote]

On parlait bien de démission, non ?